



Méthode de calcul de la Compensation Carbone

Les calculateurs proposés sur le site de Chouette Nature s'appuient sur les facteurs d'émissions de la méthodologie Bilan Carbone™ de l'ADEME (Version 4 Entreprises).

➤ **Voiture et autocars**

Les émissions prises en compte pour le transport routier sont les émissions liées à la combustion de carburant seule. Les émissions « amont » liées à l'extraction, au raffinage et aux transports du carburants jusqu'au client final ne sont pas considérées.

➤ **Avion**

Les émissions prises en compte pour le transport aérien sont les émissions liées à la consommation de carburant et aux autres effets liés à l'altitude (trainées de condensation, émissions de Nox générateurs d'ozone...) pris en compte sous la forme d'un Indice de Forçage Radiatif d'une valeur de 2. Cela signifie : émissions transport aérien = émissions liées à la combustion du carburant x 2.

➤ **Train**

Le calcul des émissions du transport ferroviaire est effectué à partir des données de l'éco-comparateur de Voyages-sncf.com, elles intègrent les différents modes d'alimentation énergétique des réseaux ferrés.

